Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM202606-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza, LEGRAND Denis et LE BOUCHER Valérie, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine, CARIOU Gisèle et HÉLIÈS Solène.
Le quorum a été atteint avec 14 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-03-014 MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SOUTIEN AUX POPULATIONS CIVILES VICTIMES DES CONFLITS ARMES

Dossier présenté par : Gisèle CARIOU

Face aux événements géopolitiques récents survenus ces derniers jours et à la recrudescence des violences armées dans plusieurs régions du monde,

Le Conseil municipal de Ploumoguer exprime sa profonde inquiétude devant l'aggravation des conflits et leurs conséquences dramatiques pour les populations civiles.

Le Conseil municipal rappelle son attachement indéfectible aux valeurs de paix, de dialogue entre les peuples, de respect du droit international et de protection des civils, en particulier des enfants, des personnes âgées et des plus vulnérables.

Il tient à exprimer sa solidarité envers toutes les victimes innocentes, quelles que soient leur nationalité, leur origine ou leur confession, et adresse son soutien à l'ensemble des peuples touchés par la guerre, les déplacements forcés, la peur et la perte.

Le Conseil municipal :

- Appelle à la cessation immédiate des violences contre les populations civiles ;
- Réaffirme l'importance du dialogue diplomatique et des solutions négociées ;
- Salue l'engagement des organisations humanitaires œuvrant sur le terrain pour secourir les victimes ;
- Invite chacun à faire vivre, à l'échelle locale, les valeurs de fraternité, de respect et d'humanité qui fondent notre République.

Parce que les collectivités locales sont des lieux de proximité, de cohésion et de solidarité, notre commune souhaite, par cette motion, témoigner de son engagement moral en faveur de la paix et de la dignité humaine.

Résultat du vote : unanimité

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM202606-DE

Pour copie conforme
Le Maire,
Gisèle CARIOU